

PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE

Direction départementale
des territoires

Service aménagement, risques
Cellule planification

Affaire suivie par
Anne-Lise GOUMON
tél. 04 50 33 79 47

anne-lise.goumon@haute-savoie.gouv.fr

Annecy, le

Le préfet de la Haute-Savoie
à
Monsieur le maire
Chef-Lieu
74130 ENTREMONT

objet : Plan local d'urbanisme - Avis des services de l'État
PJ : Avis des services de l'État sur le projet arrêté

Par délibération du 19 octobre 2017, le conseil municipal de votre commune a arrêté son plan local d'urbanisme, qui a été réceptionné en préfecture le 15 novembre 2017.

Je vous prie de trouver ci-joint, en application de l'article L.153-16 du code de l'urbanisme, l'avis favorable des services de l'État concernant ce projet de plan.

Vous voudrez bien m'informer de la suite que vous entendez réserver aux observations contenues dans cet avis et prévoir, après l'enquête publique et avant l'approbation du PLU, une réunion des personnes publiques associées.

Mes services restent à votre disposition pour toutes explications relatives à cet avis.

Pour le préfet et par délégation,
le directeur départemental des territoires
de Haute Savoie

Francis CHARPENTIER

Copies à : Préfecture – BAFU
Sous-préfecture de Bonneville